

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mercredi 13 juin 2018 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL – MAIRE -

Présents :

M. Jean-Pierre INGLES. M. Jackie COLL. M. Jean-Louis BRUNET . Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT. M. André BATAILLE. M. Jacques CARTIER . M. Michel DE LA OSA. M. Alain FABRE. M. Serge ROSSELL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Emmanuelle BAILLY donne procuration à Mr André BATAILLE.
Mme Joëlle GARCIA donne procuration à Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT.
Mr Jean-Pierre BASSO donne procuration à Mr Jean-Pierre ABEL.

Absente : Mme Nadine SAIGNOL.

oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo

Monsieur Jean-Pierre ABEL - Maire - ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de Séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal – à l'unanimité - désigne Madame Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT comme Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2018

Monsieur Jean-Pierre ABEL - Maire - propose l'approbation du compte rendu de la séance du 24 avril 2018 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal – après en avoir délibéré – **DECIDE** – à l'unanimité – d'approuver le compte rendu du 24 avril 2018.

ORDRE DU JOUR

2. *Commande Publique.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jackie COLL – Adjoint au Maire – afin que celui-ci présente les points relatifs aux marchés de travaux.

* *Marché de travaux. Travaux de voiries.*

Ce dernier fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de voiries sur la Commune de BOLQUERE.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée.

Le Dossier de Consultation des Entreprises a été envoyé aux Sociétés suivantes :

.FLOTATS France à BOURG-MADAME.

.COLAS à THUIR.

.MEYE à EGAT.

.ARENY à LES ANGLES.

date limite de réception des offres : vendredi 08 juin 2018 à 12 heures 00.

Dossiers déposés :

2 sociétés ont répondu à la consultation dans les délais :

. **COLAS à THUIR**

. **SASU ARENY à LES ANGLES**

La Société FLOTATS nous a informé qu'elle ne répondait pas à l'appel d'offres car elle n'est pas en mesure d'effectuer les travaux avant la fin de l'année 2018.

Le mardi 12 juin 2018 à 10 heures 00, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'examen des offres reçues.

Les membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ont procédé à l'examen et à l'analyse détaillée de chaque offre présentée.

A l'issue de cette analyse, il a été noté et classé les offres selon les critères retenus.

Critères d'attribution avec coefficients de pondération :

- le prix - Pondération : 60 %

Le prix sera noté sur 60 points, et apprécié au regard du prix formulé dans l'acte d'engagement.

L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale, soit 60 points.

Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins disante, soit : Note prix = 60 x (offre du moins disant/offre du candidat).

- la valeur technique de l'offre - Pondération 40 %

la valeur technique sera notée sur 40 points et appréciée selon les éléments suivants :

* Matériel (8 points), personnel (7 points), expériences similaires (15 points) : 30 points.

* Méthodologie : méthodes, techniques, procédures : 10 points.

Attribution du marché :

Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Société ARENY.

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché de travaux de voiries pour un montant de :

- pour le point à temps 20 jours -	44 000.00€HT soit 52 800.00€TTC
- pour le pontage fissures 3550 ml -	5 325.00€HT soit 6 390.00€TTC
- pour les enrobés à chaud 865 m ² -	36 330.00€HT soit 43 596.00€TTC
soit un global de 85 655.00€HT – 102 786.00€TTC.	

à la Société ARENY.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à sa décision et de l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux travaux précités sont inscrits au Budget Communal 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DECIDE d'entériner les décisions de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement ainsi que toutes les pièces contractuelles correspondantes.

DIT que le montant total des travaux est prévu au Budget Primitif 2018.

* **Marché de travaux. Travaux de terrassement et de renforcement de la Défense Incendie – rue des Mélèzes -.**

Monsieur Jacky COLL – Adjoint au Maire - fait part au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée dans le cadre des travaux de terrassement et de renforcement de la défense Incendie – rue des Mélèzes -.

La procédure a été adaptée à cette consultation : procédure adaptée.

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

.Portail acheteur public : (dématérialisation : <http://www.lindependant-legales.com>

.Journal d'annonces légales : INDEPENDANT.

Par ailleurs, la réception des plis par voie papier s'effectuait à la Commune de Bolquère et par voie électronique sur <http://www.midilibre.legales.com> – (mot clé Bolquère).

06 sociétés ont retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée avec l'intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier.

01 société a retiré le dossier de consultation par voie dématérialisée pour information ou recherche seulement.

Date limite de réception des offres : vendredi 08 juin 2018 à 12 heures 00.

Dossiers déposés :

3 sociétés ont répondu à la consultation dans les délais :

.Par voie papier :

- . COLAS à THUIR
- . SASU ARENY à LES ANGLES
- . SAS JOCAVEIL ET FILS à RIA SIRACH

Le mardi 12 juin 2018 à 09 heures 30, la Commission des Marchés à Procédure Adaptée s'est réunie afin de procéder à l'ouverture et à l'examen des offres reçues en réponse à l'Avis d'Appel Public à la Concurrence lancé le 18 mai 2018.

Les membres de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée ont procédé à l'examen et à l'analyse détaillée de chaque offre présentée.

A l'issue de cette analyse, il a été noté et classé les offres selon les critères retenus.

Critères d'attribution avec coefficients de pondération :

- le prix – Pondération : 60 %

Le prix sera noté sur 60 points, et apprécié au regard du prix formulé dans l'acte d'engagement et le DQE.

L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale, soit 60 points.

Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins disante, soit : Note prix = 60 x (offre du moins disant/offre du candidat).

- la valeur technique de l'offre - Pondération 40 %

la valeur technique sera notée sur 15 points et répartie comme suit :

*Moyens humains propres aux travaux du présent marché :	2 points
*Moyens matériels propres aux travaux du présent marché :	2 points
*Descriptif des modes opératoires propres au présent chantier :	4 points
*Caractéristiques des matériaux qui seront mis en place :	4 points
*Mesures mises en œuvre pour la protection individuelle et collectives (règles de sécurité et d'hygiène envisagées) :	2 points
*Calendrier détaillé d'exécution et d'intervention :	1 point

Attribution du marché :

Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Société ARENY.

Monsieur le Maire a décidé d'attribuer le marché de travaux de terrassement et de renforcement de la défense Incendie - rue des Mélèzes - pour un montant de 102 962.50€HT soit 123 555.00€TTC.

à la Société ARENY.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer quant à sa décision et de l'autoriser à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue ainsi que tous les actes afférents à ce marché.

Il précise que les montants des dépenses relatives aux travaux précités sont inscrits au Budget Communal 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DECIDE d'entériner les décisions de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa conclusion et à son règlement ainsi que toutes les pièces contractuelles correspondantes.

DIT que le montant total des travaux est prévu au Budget Primitif 2018.

*** Consultation exploitation bois forêt communale 2018.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André BATAILLE – Conseiller Municipal – afin que celui-ci présente ce point.

Il informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'exploitation du bois en forêt Communale de Bolquère.

Ont été consultés :

- Tra.Montagne Mosset
- Entreprise Meunier
- ONF
- Balansa
- Toubert
- Alves
- Sola Père et Fils
- Alliance Forêts Bois
- Lefebvre BVR
- Bourrel

Seul a répondu, l'Entreprise Meunier, à savoir :

Unité de gestion 8.1

*Abattage Volume : 234 m3 : 13€HT soit 3 650.40€ TTC
*Débardage Volume : 210 m3 : 13€HT soit 3 276.00€TTC
* soit un montant total de 6 926.40€TTC

Unité de gestion 10.1 et 10.2

*Abattage Volume : 50 m3 13€HT soit 780.00€TTC
*Débardage Volume : 45 m3 : 13€HT soit 702.00€TTC
* soit un montant total de 1 482.00€TTC

Unités de gestion 14.2

*Abattage Volume : 225 m3 : 13€HT soit 3 510.00€TTC
*Débardage Volume : 202 m3 : 13€HT soit 3 151.20€TTC
* soit un montant total de 6 661.20€TTC

Unité de gestion 20.4

*Abattage Volume : 221 m3 : 13€HT soit 3 447.60€TTC
*Débardage Volume : 199 m3 :13€HT soit 3 104.40€TTC
* soit un montant total de 6 552.00€TTC

Unité de gestion 17.2

*Abattage Volume : 176 m3 : 13€HT soit 2 745.60€TTC

*Débardage Volume : 158 m3 : 13€HT soit 2 464.80€TTC

* soit un montant total de 5 210.40€TTC

Montant total général de 26 832.00€TTC

De plus, Monsieur BATAILLE indique que l'Entreprise MEUNIER a modifié les dates de fin de chantier mentionnées dans la consultation – à savoir -

- lots portés bord de pistes : 15 novembre 2018 au lieu du 30 septembre 2018

- bois énergie : 15 janvier 2019 au lieu du 15 novembre 2018.

Au vu de ces données, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cette proposition de l'Entreprise MEUNIER.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité – **DECIDE** de retenir l'Entreprise MEUNIER.

MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

Arrivée en cours de séance de Madame Françoise MARTIN, Adjointe au Maire.

Examen du point – Questions Diverses – ONF – Etat d'assiette -.

QUESTIONS DIVERSES

*** ONF. Etat d'assiette.**

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'annuler et de remplacer la dernière délibération pris au Conseil Municipal du 13 avril 2018.

En effet, Monsieur JACOTOT a modifié les parcelles afin d'obtenir le volume voulu pour les différentes valorisations.

Monsieur le Maire demande de prendre connaissance du projet d'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 par l'ONF de la coupe suivante :

- parcelle 8.1 – surface de 5,25 hectares pour un passage en coupe d'amélioration
- parcelle 10.1 (en partie) – surface de 0.64 hectares pour un passage en coupe sanitaire.
(en plus).
- parcelle 10.2 (en partie) – surface de 2.93 hectares pour un passage en coupe sanitaire.
(en plus).
- parcelle 14.2 – surface de 7,30 hectares pour un passage en coupe d'amélioration.
- parcelle 17.2 – surface de 4,71 hectares pour un passage en coupe d'amélioration.
- parcelle 20.4 – surface de 4.14 hectares pour un passage en coupe d'amélioration **(en remplacement de la 23.1).**

Il précise que les garants restent inchangés - à savoir - Messieurs BATAILLE André, ROSSELL Serge, TUSET François.

De plus, Messieurs BATAILLE et ROSSELL ne prennent pas part à la délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre ces décisions concernant cette inscription à l'état d'assiette.

VOTE : Unanimité.

1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, afin de présenter les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 08 juin 2018.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

Embauche renforts saisonniers Conseillers en Séjour – Office de Tourisme.

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme pour la saison estivale, il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, de recruter :

*deux conseillers en séjour du 02 juillet au 31 octobre 2018 pour l'accueil en priorité, et les différentes tâches inhérentes au fonctionnement de l'Office de Tourisme.

*un animateur sportif pour le Termanal des Loisirs du 02 juillet au 31 août 2018.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé ces recrutements.

Programme d'animations de l'été 2018.

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, de valider le programme d'animations de l'été 2018.

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité – a validé le programme d'animations ETE 2018.

Validation des tarifs

Madame Françoise MARTIN, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, de valider les tarifs pour la saison d'été 2018.

La proposition est la suivante : **TARIFS – ETE 2018 -**

- .Pass Montagne : **25€ (3 activités)**
- .Cani – rando : **10€ (enfant 6 à 12 ans)**
- .Géocaching : **10€ (enfant 6 à 12 ans)**
- .Kool Lanta kids : **10€ (enfant 6 à 12 ans)**

Concerts :

.Eglise : **5€ (gratuit – de 8 ans)**

.Salle des fêtes : **10€ (gratuit – de 8 ans)**

.Rallye nature en famille: randonnée journée : **15€ (adulte) – 10€ (enfant de 7 à 12 ans)**

.Randonnée Bains Chauds + Train Jaune : **25€ (adulte) – 15€ (enfant de 7 à 12 ans)**

.Repas fête catalane : **18€ (adulte) – 10€ (6 -12 ans)**

Le Conseil d'Exploitation – à l'unanimité - a validé les tarifs comme précisés ci-dessus.

Questions diverses

sans objet.

Décision du Conseil Municipal : VOTE - UNANIMITE - pour toutes les décisions susvisées.

3. Personnel. Ouverture de postes.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'il serait souhaitable de créer un poste d'Adjoint Technique contractuel en renfort au service des écoles au 08 juillet 2018 pour un an à raison de 19/35ème.

Ce dernier demande aux membres présents de se prononcer quant à cette ouverture de poste.

VOTE : UNANIMITE.

Par ailleurs, il serait souhaitable de créer un poste d'Adjoint Technique contractuel à temps complet du 02 juillet au 15 septembre 2018.

Ce dernier demande aux membres présents de se prononcer quant à cette ouverture de poste.

VOTE : UNANIMITE.

4. Affaires Diverses.

*** Détermination du prix de vente d'un registre SIL.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre INGLES – 1^{er} Adjoint – afin qu'il présente ce point.

La Commune a mis en place son plan de jalonnement communal en 2014 comportant de la signalisation d'information locale. Dans ce cadre, il a été proposé à certains commerçants éligibles selon la charte signalétique du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, de pouvoir disposer d'un registre affichant leur nom commercial sur certains emplacements, moyennant financement de leur part.

Par délibération du Conseil Municipal du 02 juillet 2014, le prix unitaire de revente d'un registre portant le nom commercial avait été fixé à 42€TTC aux commerçants éligibles.

Il a été décidé de renforcer le dispositif de SIL se trouvant au croisement de l'avenue des lupins, l'avenue des rhododendrons, et l'avenue du grand balcon, dans le sens de la descente vers Bolquère village depuis Pyrénées 2000. Les établissements «Les Chalets Secrets», «La Pradella», «Boucherie Blanc», «Le Lassus», et «L'Ancienne Auberge», peuvent disposer d'un registre à leur nom commercial sur ce dispositif SIL.

Une demande de devis a été adressée à la Société Signalisation Grand Sud. Dans sa réponse, la Société stipule que le prix unitaire d'un registre est de 53€HT et justifie cette augmentation de prix notamment par l'augmentation du taux de l'aluminium.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer sur le nouveau prix de revente d'un registre de la Commune aux commerçants.

Les membres du Conseil Municipal – à l'unanimité – **FIXE** le prix du registre à 53€.

* **Conventions DIVERSPORT .**

Convention d'Occupation du Domaine Public – PARC DE LOISIRS -

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la Société SAS DIVERSPORT a sollicité la Commune afin de poursuivre son activité de «Parc de Loisirs» sur la station de Pyrénées 2000 du 15 juin 2018 au 31 août 2018.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public devrait être signée.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

DE PASSER une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec la Société SAS DIVERSPORT – exploitant du Parc de Loisirs.

DE L'AUTORISER à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et la Société SAS DIVERSPORT, exploitant du Parc de Loisirs.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

SE PRONONCE favorablement quant à la passation d'une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec la Société SAS DIVERSPORT – exploitant du Parc de Loisirs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et la Société SAS DIVERSPORT, exploitant du Parc de Loisirs selon les modalités suivantes :

- .Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 3 500 m²
- .Autorisation délivrée du 15 juin 2018 au 31 août 2018.
- .Montant de la redevance : 125€ pour la durée de la convention.

Convention d'Occupation du Domaine Public – MISE EN PLACE D'UNE PATINOIRE SYNTHETIQUE.-

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que la Société SAS DIVERSPORT a sollicité la Commune afin de poursuivre son activité «Mise en place d'une patinoire synthétique» du 01 mai 2018 au 30 avril 2019.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public devrait être signée.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

DE PASSER une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec la Société SAS DIVERSPORT – exploitant d'une patinoire synthétique.

DE L'AUTORISER à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et la Société SAS DIVERSPORT exploitant d'une patinoire synthétique.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

SE PRONONCE favorablement quant à la passation d'une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec la Société SAS DIVERSPORT – exploitant d'une patinoire synthétique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et la Société SAS DIVERSPORT, exploitant d'une patinoire synthétique selon les modalités suivantes :

- .Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 680 m²
- .Autorisation délivrée du 01 mai 2018 au 30 avril 2019.
- .Montant de la redevance : 750€ pour la durée de la convention.

*** Convention Quad VTT.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la personne de l'activité QUAD-VTT souhaite renouveler cette dernière au pied des pistes de BOLQUERE/PYRENEES 2000 pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public doit être signée afin de définir les conditions d'occupation de cette activité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant de cette occupation.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité des membres présents -

FIXE le montant à 200€ pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation du Domaine Public.

*** Convention Bar Tapas L'ETERLOU**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le - BAR TAPAS L'ETERLOU - représenté par Monsieur Cédric BRIET - a sollicité la Commune pour installer une terrasse commerciale sur le Domaine Public pour un restaurant/débit de boisson sur la station de Pyrénées 2000 – pour la période du 15 juillet 2018 au 31 août 2018.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public devrait être signée.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

DE PASSER une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec le *BAR TAPAS L'ETERLOU* – Monsieur BRIET Cédric – exploitant.

DE L'AUTORISER à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et le *BAR TAPAS L'ETERLOU* – Monsieur BRIET Cédric – exploitant.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

SE PRONONCE favorablement quant à la passation d'une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec le *BAR TAPAS L'ETERLOU* – Monsieur BRIET Cédric - exploitant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et le *BAR TAPAS L'ETERLOU* – Monsieur BRIET Cédric - exploitant selon les modalités suivantes :

- .Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 27 m²
- .Autorisation délivrée du 15 juillet 2018 au 31 août 2018.
- .Montant de la redevance : 150€ pour la durée de la convention.

✘ **Convention Restaurant LE SAINT BERNARD**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le RESTAURANT - LE SAINT-BERNARD – représenté par Monsieur Grégory BIART - a sollicité la Commune pour la mise en place de tables, chaises, poubelle et vitrine réfrigérée sur le Domaine Public sur la station de Pyrénées 2000 du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public devrait être signée.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

DE PASSER une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec le RESTAURANT LE SAINT-BERNARD – Monsieur Grégory BIART- exploitant.

DE L'AUTORISER à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et le RESTAURANT LE SAINT-BERNARD – Monsieur Grégory BIART- exploitant.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

SE PRONONCE favorablement quant à la passation d'une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec le avec le RESTAURANT LE SAINT-BERNARD – Monsieur Grégory BIART- exploitant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et le RESTAURANT LE SAINT-BERNARD – Monsieur Grégory BIART- exploitant - selon les modalités suivantes :

- .Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 30 m²
- .Autorisation délivrée du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.
- .Montant de la redevance : 150€ pour la durée de la convention.

*** Convention Manège**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur ANTON Christophe a sollicité la Commune pour la mise en place d'un manège enfantin sur le Domaine Public sur la station de Pyrénées 2000 du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.

A ce titre, une autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public devrait être signée.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

DE PASSER une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec Monsieur ANTON Christophe.

DE L'AUTORISER à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et Monsieur ANTON Christophe.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

SE PRONONCE favorablement quant à la passation d'une convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public avec Monsieur ANTON Christophe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public entre la Commune de BOLQUERE et Monsieur ANTON Christophe selon les modalités suivantes :

- .Occupation d'une superficie exprimée en mètres carrés : 100 m²
- .Autorisation délivrée du 1^{er} juillet 2018 au 31 août 2018.
- .Montant de la redevance : 500€ pour la durée de la convention.

*** Bail appartement Communal n°5 Place Guy Malé**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de signer un bail d'habitation avec Monsieur BONNIN Thomas – Médecin Interne – au sein de la Maison de Santé de BOLQUERE/PYRENEES 2000 pour l'occupation de l'appartement Communal n°5 - sis à BOLQUERE, Place Guy Malé – pour la période de juin à octobre 2018.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

DONNE son accord pour signer un bail d'habitation avec Monsieur BONNIN Thomas pour la période de juin à octobre 2018.

DECIDE de fixer le loyer de Monsieur BONNIN Thomas à soixante dix euros par mois (70.00€).

AUTORISE Monsieur le Maire - à signer le contrat de location.

QUESTIONS DIVERSES

5. *Projet Mountainpony.*

Monsieur le Maire fait part de la requête envoyée par Madame Marion LECORRE.

Cette dernière propose pour cet été 2018, une animation à l'étang du Ticou tout en développant une zone de loisirs vert.

Elle indique que mettre en place les poneys sur cette zone permettrait aux plus jeunes de faire le tour de l'étang et aux plus grands d'effectuer des balades dans la forêt.

Cette personne propose également d'organiser une chasse au trésor et une course d'orientation pour les enfants jusqu'à 12 ans.

De plus, pour la convivialité, une petite buvette proposerait des boissons locales/bio. Elle mettrait en place un petit chalet en bois pour faire l'accueil des activités et la vente de boissons.

Au niveau de l'emplacement, il pourrait n'être pas très loin des toilettes, à proximité des tables.

Elle indique que pour la Commune rien ne change : elle garde en charge l'entretien classique de la zone ainsi que de ses toilettes. Pour les poneys, il convient de déterminer une zone où ils peuvent pâturer.

Au vu des éléments énoncés par Madame Marion LECORRE, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la demande d'autorisation d'exercer une animation à l'Etang du Ticou tout en développant une zone de loisirs vert.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité -

DONNE un accord de principe sous réserve de l'autorisation du Groupement Pastoral et de l'Office National des Forêts pour le pâturage des poneys et de voir l'implantation du petit chalet en bois.

FIXE un montant de redevance de 750€ pour la période du 10 juillet 2018 au 10 septembre 2018.

6. *Proposition de délibération du Comité d'Usagers du train Villefranche de Conflent - Perpignan*

CONSIDERANT

- Que la ligne de chemin de fer SNCF de Perpignan à Latour de Carol/Enveigt doit être la colonne vertébrale et un mode de transport prioritaire et essentiel pour la vie sociale et économique de la Cerdagne, du Capcir et du Conflent,

- Que le maillon Perpignan-Villefranche -VLB est oart intégrante de cette ligne,

- Que les solutions de substitutions mis en place depuis le 14 décembre 2017 s'avèrent inefficaces et coûteux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité **-DECIDE -**

- De demander la réouverture de la ligne Perpignan-Villefranche VLB dans les plus brefs délais.

- D'attirer l'attention du ministère des transports et de la région Occitanie-Pyrénées Méditerranée sur le maintien du service public par le transport ferroviaire.

Cette ligne doit rester dans le périmètre national dans le but de garder performant un réseau qui garantit l'unité, la continuité du territoire et l'égalité d'accès au transport, dans le cadre d'un projet harmonieux, conforme aux enjeux de l'avenir, en matière environnemental, écologique, économique et bien moins accidentogène.

- De demander sa modernisation principalement dans les domaines suivants :

*Renforcement de la sécurité,

*Augmentation des fréquences,

*Amélioration de l'information voyageur,

*Mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite.

DONNE un accord de principe sous réserve des conclusions de l'enquête.

7. Terrain de Moto Cross.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques CARTIER – Conseiller Municipal – afin qu'il présente ce point.

Monsieur CARTIER fait part de la volonté de l'Association PLEIN POT d'acquérir le terrain de moto cross, via la Fédération Française de Moto Cross.

Il fait part également que le projet de BEA proposé par l'avocat de la Commune n'a pas satisfait l'Association.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'avocat de la Commune, en relation avec l'avocat de l'Association, propose maintenant un bail classique au lieu du BEA.

Après débat, il est proposé de rencontrer la Fédération Française de moto afin d'évoquer les conditions d'une éventuelle cession de terrain.

8. Cession Maison de la Poste.

Lors de la réunion de travail qui a eu lieu jeudi 24 mai 2018, il a été évoqué de céder la maison de la Poste. La cession devrait se faire par une procédure «au plus offrant».

Préalablement quelques points doivent être précisés :

Cadastralement la maison de la poste et la poste ont le même numéro cadastral. Il conviendra de diviser ces deux locaux et donc de créer deux parcelles.

Au niveau de la division une question se pose, celle du devenir de la terrasse. Sa configuration sur le toit de la poste pose question. Faut il la céder ? Faut il la garder en pleine propriété ?

Il est possible de vendre un volume que l'on peut limiter en hauteur ce qui permet de limiter les possibilités de fermeture de cette terrasse.

Une clause non-aedificandi peut être inscrite dans l'acte de vente.

Dans tous les cas des frais de géomètre seront à engager. Le montant dépendra de la décision de cession ou non de la terrasse.

Le Conseil Municipal, - à l'unanimité – **DECIDE** de vendre le bien sans la terrasse au plus offrant.

9. Pour info – Tournoi Guy Malé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tournoi GUY MALE aura lieu le samedi 07 juillet 2018 à La Llagonne.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **20 heures 35**.

Jean-Pierre ABEL
Maire

Jean-Pierre INGLES
Adjoint

Jackie COLL
Adjoint

Françoise MARTIN
Adjointe

Jean-Louis BRUNET
Adjoint

Emmanuelle BAILLY
**Conseillère Municipale
procuration à A. BATAILLE**

Jean-Pierre BASSO
**Conseiller Municipal
procuration à J.P. ABEL**

André BATAILLE
Conseiller Municipal

Jacques CARTIER
Conseiller Municipal

Michel DE LA OSA
Conseiller Municipal

Alain FABRE
Conseiller Municipal

Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT
Conseillère Municipale

Joëlle GARCIA
**Conseillère Municipale
procuration à M.C.FRANCEZ-CHARLOT**

Serge ROSSELL
Conseiller Municipal

Nadine SAIGNOL
Conseillère Municipale

ABSENTE